

**IMPLANTATION D'UNE ZONE INDUSTRIELLE EOLIENNE
SUR LE CRET MONNIOT**

NOTRE REFLEXION

1) ASSOCIATION P. S. H.D

1-1 But

2) QUELQUES CHIFFRES

2-1 Production totale d'électricité

2-2 Nucléaire

2-3 Hydraulique

2-4 Thermique

2-5 Renouvelables

2-6 Production estimée du crêt Monniot

3) POLITIQUE ENERGETIQUE

4) FERMES EOLIENNES DU CRET MONNIOT

4-1 Pourquoi le Crêt Monniot

4-2 Etendue du projet

4-3 Caractéristiques des machines

4-4 Réflexion

5) NUISANCES

5-1 Impact paysager

5-2 Impact sur le tourisme

5-3 Impact sur la faune

5-4 Ondes hertziennes et autres

5-5 Impact sur l'immobilier

5-6 Bruit

5-7 Autres nuisances

6) ENJEUX FINANCIERS

6-1 Coûts des projets

6-2 Si on parlait ARGENT

7) NOTRE PROPOSITION

8) CONCLUSION

Pièces jointes : La carte des vents

: La zone de visibilité des éoliennes (répertoriée en jaune) le tracé en bleu représentant la ligne éolienne implantée entre 1090 et 1040m environ

: Simulation avec éoliennes côté Arc-sous-Cicon

: Simulation avec éoliennes côté « Les Plans de La Chaux de Gilley »

: Choix raisonné d'une énergie renouvelable

1) ASSOCIATION P.S.H.D

version 5

B

1/1 But

Suite au projet d'implantation par la société EOLE-RES d'un parc industriel d'éoliennes sur les crêtes du Crêt Monniot au Mont pelé, une association pour la protection des sommets du Haut Doubs a vu le jour le 22/03/04. Les communes concernées par ce projet sont : Arc sous Cicon- Aubonne- Saint Gorgon Main.

Quand un projet éolien vous tombe sur la tête sans crier gare, il faut un moment de réflexion pour réagir. La mauvaise surprise passée, on se demande s'il faut s'investir contre cette implantation, car on a l'impression de lutter contre un projet écologique. Alors on se pose les inévitables questions : Est-ce bien pour la région ? Quelles sont les nuisances ? Est-ce écologique ? Va-t-on remplacer le nucléaire ? Et notre paysage ne sera-t-il pas défiguré ? Nous essayerons de trouver les réponses au travers de notre réflexion.

Notre Association veut : défendre, conserver, valoriser les sommets du Haut Doubs en s'opposant à L'implantation de ces AEROGENERATEURS.

Nous ne sommes pas : Pour l'énergie nucléaire (peu le sont d'ailleurs) ni contre les énergies renouvelables, ni contre l'éolien, mais tout simplement contre ce projet.

Quant à nous, nous trouvons ce projet industriel éolien

- a) Inadapté à notre région (voir le document choix d'une énergie renouvelable)
- b) Les vents faibles répertoriés pour la région EST (voir carte A.D.E.M.E) ne permettent pas d'obtenir un rendement qui justifie cette implantation.
- c) Il va défigurer à tout jamais un patrimoine paysager remarquable, référencé sur tous les guides touristiques régionaux et tant apprécié des touristes, riverains été comme hiver.
- d) Avec 20% d'électricité exportée, la France pouvait raisonnablement se passer d'électricité éolienne à production non garantie. Elle ira grossir une partie de l'électricité de base livrée aux pays voisins qui la paieront moins cher que ce qu'elle nous aura coûtée.
- e) L'éolien industriel n'est pas pour notre région générateur d'emplois locaux, il nous restera quelques travaux ponctuels de sous-traitance.

2) QUELQUES CHIFFRES (sur l'énergie électrique)***2-1 Production totale d'électricité***

Afin de mieux comprendre les enjeux sur la production d'énergie électrique en France, il est nécessaire de connaître ces données.

Production totale d'électricité, environ 500 TWh.

Notre consommation est d'environ 400 TWh

La France exporte 1/5 de son électricité

2-2 Nucléaire

58 réacteurs en service de 900 MW chacun.

79% environ des KWh produits sont d'origine nucléaire.

A noter que la France participe avec d'autres pays européens au développement d'un nouveau réacteur E.P.R.

2-3 Hydraulique

La production totale hydraulique est d'environ 14 % (variable suivant les années)

2-4 Thermique

La production totale d'électricité thermique est d'environ 5%(une des plus faible en Europe)

Page 2

2-5 Energies renouvelables

Le solde étant produit par les énergies renouvelables. C'est-à-dire : la Biomasse (bois et déchets de bois) Bio gaz, Bio carburants, Solaire thermique, déchets urbains, éoliens, etc .

2/6 Production du Crêt Monniot

Puissance de la centrale : 2MW x 15 éoliennes = 30 MW Puissance nominale
Sa production annuelle d'électricité est rapportée à l'unité de temps, elle pourrait être dans notre cas compte tenu d'un taux de fonctionnement estimé par les spécialistes à 20% de :
 $30\text{MW} \times 8760\text{h} \times 20\% = 52560 \text{ MWh/ an}$ soit 1752 heures/an ou 74 jours de fonctionnement par an

3) POLITIQUE ENERGETIQUE

Une directive du parlement Européen donne une indication des objectifs à réaliser. C'est-à-dire porter à 21% d'ici 2010 la part de la consommation d'électricité couverte par la totalité des énergies renouvelables, soit environ 14000 MW pour l'éolien.

Dans les objectifs de la politique énergétique Française on relève qu'il faut garantir la sécurité de l'approvisionnement, lutter contre l'effet de serre et garantir un prix compétitif de l'électricité. Comment concilier ces objectifs avec l'éolien ?

---Si l'on veut garantir une sécurité d'approvisionnement avec l'éolien, qui de par son mode de fonctionnement dépend de la force des vents, donc non fiable, comment faire ?

-Si l'on veut lutter contre l'effet de serre, alors que l'on est obligé de remettre en service des centrales thermiques qui en produisent pour palier à l'éolien les jours sans vent, ce n'est pas le but recherché.

-Si l'on veut garantir un prix compétitif de l'électricité pour tous, alors que l'on sait que le KWh produit par l'éolien coûte 3 fois plus cher que l'énergie actuelle, cela ne colle pas avec les objectifs fixés.

TOUT CELA VA A L' ENCONTRE DU BUT VISE

4) FERMES EOLIENNES DU CRET MONNIOT

-Le terme est écologique, il nous ferait sourire si nous ne connaissions pas les véritables enjeux, c'est aussi une manière de faire un clin d'œil à la population locale.

-Il faut quand même dire que nous avons cherché en amont, auprès des décideurs et des élus des informations plus précises, mais nous l'avons constaté, la transparence n'est pas de mise. Nous prenons acte, et nous avons pris les devants de vous informer.

4/1 Pourquoi le Crêt Monniot ?

Le conseil régional étant demandeur d'énergies renouvelables, deux sites en Franche Comté répertoriés en 2000/2001 (le Crêt Monniot et le Lomont) présentaient dans l'atlas éolien mis en place les meilleurs critères de sélection. Deux autres sites avaient été identifiés : Le Mont d'Or et le Lomont Est. Sites écartés par après pour des raisons touristiques pour le premier, et de faucons pèlerins pour le second.

4/2 Etendue du projet

Il s'agit d'implanter 15 à 18 éoliennes de 2 MW sur la crête qui s'étend du Crêt Monniot au Mont Pelé (6 km) c'est-à-dire sur une distance libre d'environ 3,5 km.

Espacement entre les machines estimé à 200/240 mètres. Sachant que pour bénéficier de l'éligibilité à l'autorisation de rachat de l'électricité(au prix fort), les sites éoliens ne peuvent dépasser 12MW et doivent être espacés de 1500 m. Ce texte est à l'origine du mitage des installations, si 15 machines sont installées, il y aura 3 permis de construire !

Les promoteurs chargés de ce projet, sont la société EOLE-RES 84000 Avignon Alliance du bureau d'études français EOLE Technologie et RENEWABLE ENERGY SYSTEMS (RES) partenaire Britannique. Le projet représente un investissement de 33 Millions d'euros .

4-3 Caractéristiques des machines

- Mât de 80 mètres de hauteur
- Diamètre des pales 80 mètres
- hauteur totale en bout de pale 120 mètres
- Diamètre du fût estimé à 6/7 mètres
- Poids du mât estimé à 170 tonnes
- Nacelle estimée à 57 tonnes
- Rotor à 23 tonnes
- Soit un poids total de 250 tonnes par machine environ.

Pour les fondations, c'est aussi monstrueux : environ 1000 tonnes de béton par machine, qui resteront à tout jamais sur nos montagnes.

4/4 Réflexion

Pourquoi les investisseurs se risquent-ils dans des projets qui présentent une rentabilité aussi aléatoire ?

Tout simplement parce que ce n'est pas la quantité de vent qui compte, mais le prix du KWh racheté 3 fois son prix de revient. Obligation que l'état a imposée à EDF.

L'éolien est devenu un ELDORADO, les promoteurs se sont engouffrés dans la brèche, et on assiste à une course effrénée pour décrocher le plus de marchés possibles en démarchant tous les acteurs de manière confidentielle. On se presse d'autant plus que les premiers 1500 MW installés, bénéficieront du meilleur tarif.

On fait de l'éolien à tout va, sans véritable cohérence dans les projets et sans se soucier des spécificités de chaque région.

5) NUISANCES

N'ayant pas eu la possibilité d'observer des Aérogénérateurs de cette envergure nous sommes obligés de nous référer à certains écrits. On parle beaucoup de nos jours du principe de précaution, ce qui est vrai pour certains l'est également pour nous. Pour les proéoliens, aucune nuisance mise à part leur relation avec le paysage, tout à fait subjective nous dit-on.

Ces monstres d'acier peints en blanc, couleur synonyme de pureté, de simplicité, d'harmonie, vont parfaitement s'intégrer d'après l'étude paysagère dans notre patrimoine local, bof !!!

Nous pensons quant à nous que les nuisances sont réelles.

5-1 Impact paysager

Ces machines, on est loin des moulins à vent d'autrefois, vont culminer avec leur 120 m de hauteur, équivalent à un immeuble de 40 étages(Au Lomont, le permis de construire a été déposé pour des éoliennes de 140m de hauteur !...) Le paysage sera totalement écrasé par ces monstres géants disproportionnés par rapport à l'environnement naturel. La vision et l'attention seront accaparées par la rotation des hélices. On dit que la beauté se trouve dans les yeux du spectateur, mais à la fin du spectacle, il ne restera que la vision de trois hélices blanches qui tournent au gré du vent, avec des flashs lumineux pour nous rappeler leur taille.

Les citoyens que nous sommes sont consternés en imaginant la destruction progressive de leur environnement par ces parcs industriels éoliens. Cela concerne les paysages de nos villages et leurs hameaux, dont l'aspect caractéristique reflète leur développement à travers l'histoire de notre civilisation. Vous le savez bien , les attrait

d'une région reposent souvent sur son paysage unique. Un pays, une région, qui ne préserve pas ses paysages deviendra à terme insignifiant. Ne vous y trompez pas, c'est la transformation industrielle de paysages millénaires qui est maintenant permise.

Faut-il défigurer à tout jamais un paysage remarquable, une région qui a conservé son aspect naturel et sauvage, pour un concept éolien, dont on sait qu'il représentera un désastre écologique à venir ? Nous ne le pensons pas.

La carte de visibilité que nous joignons à ce document, montre que les éoliennes seront visibles à 30km de distance, le jour comme la nuit et non cachées par les arbres.

5-2 Impact sur le tourisme

Nous ne croyons pas du tout, comme on veut nous le faire croire, que le pays des libellules éoliennes (relevé dans le pays Comtois) apporteront des touristes à tout va sur le site. On peut quand même se demander, pourquoi on a privé Métabief qui avait été retenu avant nous, d'une si bonne aubaine ? Tout simplement parce que les touristes n'allaient pas être attirés par les moulins à vent ! Pourquoi en serait-il autrement chez nous ?

-Nous imaginons très mal venir faire un pique nique à proximité des éoliennes !

-Nous serons amenés, si le projet est maintenu, à ne ramasser que les débris d'un tourisme que l'on peut qualifier d'éphémère.

- Le tourisme n'a pas le droit de se dilapider, se morceler, ni de surcharger le paysage qui est sa raison d'être, sous peine de creuser sa propre tombe. Notre région est une destination privilégiée pour tous les amoureux de la nature qui ont besoin d'espace ou il fait bon vivre, d'air pur, de tranquillité, notre nature que l'on dit sauvage et dont on a su préserver l'environnement.

Ayant connaissance des nouvelles dispositions préfectorales concernant les périmètres de sécurité autour d'un site éolien, qui s'étend sur un rayon de quatre fois la hauteur totale de l'éolienne (480 m). Nous craignons que les activités si prisées au Crêt Monnot : Le ski de fond, les randonnées, la chasse etc., soient remises en cause..

A terme, les touristes habitués à notre région, été comme hiver, préféreront un paysage sans « moulins à vent » et on les comprend.

Des lettres nous sont déjà parvenues et témoignent de l'inquiétude des vacanciers et propriétaires de gîtes suite à ce projet.

5-3 Impact sur la faune

Les parcs d'aérogénérateurs en France de cette dimension sont relativement récents, et nous n'avons pas assez de recul pour que des ouvrages relatent cette nuisance en détail.

Par contre, à l'étranger la documentation est assez fournie nous donnerons quelques sites à visiter. La modification du milieu naturel de la faune est un élément déterminant pour que la population déserte le site. Pour s'en convaincre il faut s'imaginer les travaux gigantesques que cela représentent. Des fondations, à la mise en service des machines il se passera au minimum une année, pendant laquelle le gibier qui aura perdu ses repères, désertera le site, et ira chercher ailleurs des paysages préservés.

-La vitesse des éoliennes est trompeuse, à la périphérie cette vitesse atteindra pour une machine de 80 m de diamètre à 16 t/mn : $V = \pi \times D \times N \times 60 / 1000 = 241 \text{ km/h}$
Il est évident que des oiseaux ou rapaces qui s'engouffrent par aspiration dans les pales de nuit ou par brouillard, n'ont aucune chance: le piège est terrible.

-Une étude faite en Espagne sur 10 parcs éoliens, représentant 400 machines, a dénombré entre Mars 2000 et Mars 2001 : 400 rapaces divers, 700 chauve souris, 6000 oiseaux tués.

- 28% des oiseaux observés la nuit ou au crépuscule se font prendre au piège et passent entre les pales en action et 7% pendant le jour. (Interdépartementale Chasse Drome, Ardèche)

- Avant l'implantation de plusieurs centrales éoliennes industrielles, il y avait encore 2000 aigles de Bonelli en Languedoc Roussillon. Maintenant, il faut seulement dire en Languedoc, car le dernier couple du Roussillon est disparu. Faut-il y voir une coïncidence ?

- Etude de la California Energy Commission (Etats-Unis)

En fonction du lieu d'implantation, la mortalité d'oiseaux par éoliennes varie dans un rapport de 0 à 895 .

- Etude de la société WINKLEMAN (Pays Bas)

Un programme éolien de 1000 MW génère plus de 20000 collisions d'oiseaux par an .

- Etude de l'association ornithologique VOGELBESCHERMING NEDERLAND

Conséquences de l'installation d'un « méga parc éolien » entre 25000 et 100000 oiseaux y laisseront la vie.

Il faut bien évidemment relativiser tous ces chiffres, car les études sont effectuées sur des sites différents. Elles sont parfois payées par les promoteurs et peuvent manquer aussi d'objectivité.

Si dix sites éoliens sont prévus à l'horizon en Franche Comté, il est évident que l'impact en sera d'autant plus important.

5-4 Ondes hertziennes et autres

Au niveau des ondes hertziennes, des perturbations sont constatées pour la réception des postes T.V analogiques, et perçues dans certains cas jusqu'à 3 km.

Infrasons : Les éoliennes émettent des vibrations de fréquences inférieures à 20 hertz. Toujours en vertu du principe de précaution, et de santé publique, il faut savoir que les infrasons, bien qu'inaudibles ont des effets nocifs sur le système nerveux à l'insu des gens.

Effet stroboscopique : généré par les réflexions périodiques des rayons lumineux du soleil, sur les pales des éoliennes. Les modulations d'intensité lumineuse perturbent la vision qui peut devenir gênante pour les conducteurs et les riverains.

5-5 Impact sur l'immobilier

On constate dans les régions où sont implantées ces machines, une décote de l'immobilier des propriétés voisines aux parcs éoliens. Cette décote immobilière a des répercussions jusqu'à plusieurs kilomètres des installations, et suivant la zone de visibilité. Des procédures sont en cours dans certains pays entre les riverains et les communes pour perte de valeur des habitations et du foncier (jusqu'à 40%)

5-6 Bruit

On nous dit que les nouvelles générations de machines ne dépassent pas 30 à 40dBA à 400 m, oui peut-être ? Les bruits générés par les aérogénérateurs sont de deux sortes :

-Un bruit mécanique du au multiplicateur de vitesse et à la génératrice.

- Un bruit aérodynamique du au frottement de l'air sur les pales, et le bruit caractéristique du passage des pales devant le mât. Des exemples sur le terrain montrent que cette nuisance n'est pas négligeable :Les riverains de : Plougras, le Pic de Merdelou, Avignonet, Fitou, Pouzols, le Mont Tauch sont très remontés contre cette nuisance. C'est un bruit régulier, persistant, qui peut devenir insupportable pour les riverains. En fait ce n'est pas l'intensité du bruit, mais sa continuité qui est la plus gênante. Le relief, la nature du sol peuvent aussi contribuer à la transmission du bruit.

La perception du bruit en diurne ou en nocturne est aussi radicalement différente.

Le bruit dû à la rotation des éléments mécaniques après quelques années peut lui aussi singulièrement augmenter. Nous dirons simplement qu'il est difficile de calculer ou simuler le bruit d'un groupe de machines avant qu'elles ne soient construites, n'oublions pas qu'elles vont culminer à 120 m de hauteur !

Un document de la société R.E.S indique : Turbine du vent type 52/1000

De 1 MW niveau sonore à 8 m/s 101 dBA . Ce qui démontre notre prudence sur tous ces chiffres ou normes que l'on peut annoncer.

5-7 Autres nuisances

Erosion des sols par l'eau qui s'écoule du haut des crêtes suite aux nouveaux aménagements. Construction de larges voies d'accès, avec passage sur des terrains privés pour transporter ces énormes machines.

Il faudra amener l'eau auprès de chaque éolienne par conduite forcée en cas d'incendie.
Comment fera t-on ? Qui paiera ? On a dénombré 22 cas d'incendie en Allemagne.

Déneigement à la charge des communes, déforestation, entretien des chemins, etc

6) ENJEUX FINANCIERS

6/1 Coûts des projets

On nous annonce un investissement de 66 millions d'euros pour les deux projets.
C'est-à-dire 33 millions de chaque côté (le permis de construire à été déposé pour le Lomont, où débute l'enquête publique)
La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans environ.

6/2 Si on parlait ARGENT

Contrairement aux idées reçues « L'électricité du vent n'est pas gratuite »
EDF est tenu de payer un tarif SUPER BONIFIE, avec obligation d'achat et garanti pour quinze ans aux promoteurs.

Les promoteurs viennent de toute part et l'on assiste à une course de ceux-ci pour découvrir de nouveaux marchés. Le démarchage se fait d'une façon confidentielle entre les Maires et les propriétaires fonciers.

Mais que va-t-il se passer ?

Cela va engendrer une facture importante pour EDF qui se répercutera fatalement sur les consommateurs et contribuables. Le surcoût cumulé est compris entre 7 et 11 milliards d'euros pour 5000 MW installés et entre 17 et 26 milliards d'euros pour 12000 MW installés (source de la commission de régulation d'électricité)

C'est énorme. A qui profite ce gaspillage ?

Dans le Monde du 28/05/2002 THEOLIA invitait à investir dans l'éolien et donnait un taux de rentabilité de 23%, confirmé par la C.R.E (J.O N° 143) On croit rêver !

6-21 Retombées financières (pour les communes)

Les responsables communaux sont attirés par cette taxe professionnelle arrivée avec le vent. Tous les points de vue sont respectables, mais dans ce cas c'est la collectivité qui va payer, et les entreprises seront mises en difficulté en payant l'énergie plus chère.

-On parle de 4000 à 7000 euros par MW/an installé pour la commune, le département recevant la même somme et la région environ 1/5 . Ces sommes sont variables d'un site à l'autre.

Les promoteurs ont tendance à présenter aux Maires des estimations de taxe professionnelle supérieures au montant réel, et peut-être aussi oublie t-on volontairement de parler de leurs obligations ?

6/22 Retombées financières (pour les propriétaires fonciers)

Ils peuvent être alléchés par une redevance annuelle estimée à 1500/2000 euros (variable suivant les sites) par MW/an . Là encore un flou artistique entoure leurs obligations et leurs responsabilités, ainsi que les conséquences à moyen terme. La rémunération étant peut-être liée à la production, les périmètres de sécurité, ce qui ajoutent des incertitudes supplémentaires.

7) NOTRE PROPOSITION

Le choix d'une E.N.R (énergie renouvelable) est étroitement liée aux spécificités des régions : géographiques, Techniques,économiques et aux principes qui nous guident. (voir fiche : choix d'une E.N.R)

Notre région avec 43% de surface boisée a un potentiel sous exploité. La valorisation des déchets de bois, bois à croissance rapide permet le développement de la Biomasse, elle peut aussi produire de l'électricité en complément de la production de chaleur, tout en participant à l'entretien des forêts. Cela profiterait aux communes et à toute la filière bois, c'est-à-dire à un plus grand nombre de personnes tout en créant de emplois. Les sommes englouties dans l'éolien, sont perdues au détriment de la recherche et de la mise en place des autres énergies renouvelables.

Pourquoi nous avoir imposé l'éolien industriel dans la région la moins ventée de France ?
Et c'est là notre propos, ce projet n'est absolument pas adapté à notre région.

8) CONCLUSION

Tous les spécialistes consultés nous le confirment, l'énergie éolienne ne sera jamais un substitut, mais un petit complément des autres énergies. De part sa production intermittente et non prévisible, l'énergie éolienne n'est pas techniquement crédible.

-En fait pour être utile, une énergie renouvelable doit permettre de réduire les gaz à effet de serre, doit être viable économiquement, doit permettre de réduire la dépendance énergétique envers les hydrocarbures et le nucléaire, et doit produire moins de nuisances que les centrales actuelles. Or les éoliennes ne répondent à aucun de ces critères.

-EDF vient de demander une augmentation de ses tarifs de 2,7 %, notamment pour faire face au surcoût de l'énergie éolienne qu'elle a l'obligation d'acheter, et ce n'est pas fini.

Que se passera t-il si EDF est privatisé, ou si les aides devenaient moins attractives ?

-En Angleterre deux comtés viennent d'interdire l'éolien.

Le Danemark envisage des démantèlements de parcs éoliens.

L'Allemagne freine le développement de l'éolien, réduit les incitations fiscales, on y parle de délire éolien (source article Der Spiegel N° 14 du 29/03/04)

Comme un aérogénérateur industriel ne fonctionne en moyenne qu'un quart du temps, pour pouvoir être utilisable il faut lui adjoindre la même puissance en thermique qui fonctionnera les trois quart du temps. Pour 1 KWh éolien, il faudra 3 KWh thermiques. Donc l'éolien industriel a pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est loin du but recherché.

Une politique sérieuse d'économies d'énergies (environ 10%) ou une réduction de nos exportations, permettrait d'obtenir beaucoup plus que toutes les éoliennes prévues à l'horizon 2010, sachant qu'elles représentent très peu en pourcentage d'énergie renouvelable, et que notre consommation d'électricité augmente de 1,2 % l'an.

-Ce que l'on nous présente comme un enjeu économique, n'est en fait que la résultante d'une décision politique, qui va à l'encontre des objectifs cités au paragraphe 3 et dont on n'a peut-être pas imaginé les conséquences désastreuses pour notre environnement.

-Le Jackpot que représentent les parcs éoliens pour les investisseurs n'est pas prêt de s'arrêter, tant que l'obligation de l'arrêté Cochet, ne sera pas revu pour le rendre moins attractif.

Même la commission de régulation de l'électricité jugeait exorbitant le tarif de rachat imposé à EDF de l'électricité produite par l'éolien.

Sans vouloir présager de l'avenir, si la société EOLE-RES désire se substituer à toutes personnes physique ou morale, et qu'un dépôt de bilan intervienne par la suite, le propriétaire foncier se retrouvera peut-être avec les éoliennes plantées à tout jamais sur son terrain, avec toutes les responsabilités qui incombent au bailleur.

Nous le répétons avec force : Nous ne sommes pas pour le nucléaire, ni contre les énergies renouvelables, mais contre l'éolien industriel, et contre ce projet inadapté à notre région.

- Les principaux bénéficiaires seraient : les promoteurs des projets.**
- Les miettes seraient partagées entre les propriétaires fonciers et les collectivités, pour quelques années**
- Tous les Francs-Comtois, consommateurs, contribuables seraient les perdants.**

Si une prise de conscience collective de la population locale et régionale, n'intervient pas pour refuser en bloc les deux projets, on risque encore de voir pour des décennies notre patrimoine paysager complètement transformé et défiguré.

Sources : www.ventdecolere.org -www.villeveyrac.com – C.R.E –www.manicore.com-
Consulter l'Etude de Mark Duchamp sur l'Avi faune (site Vent de colère) vous y trouverez des autres adresses.
SPPEF –Revue Sites et Monuments- ADEME- Jura crêtes-

Le gisement éolien en France.

La Bretagne est l'un des premiers gisements éoliens à l'échelle nationale



Très favorable

de 21,6 à 41,4

de 18,0 à 41,4

de 16,2 à 36,0

de 12,6 à 30,6

de 10,8 à 25

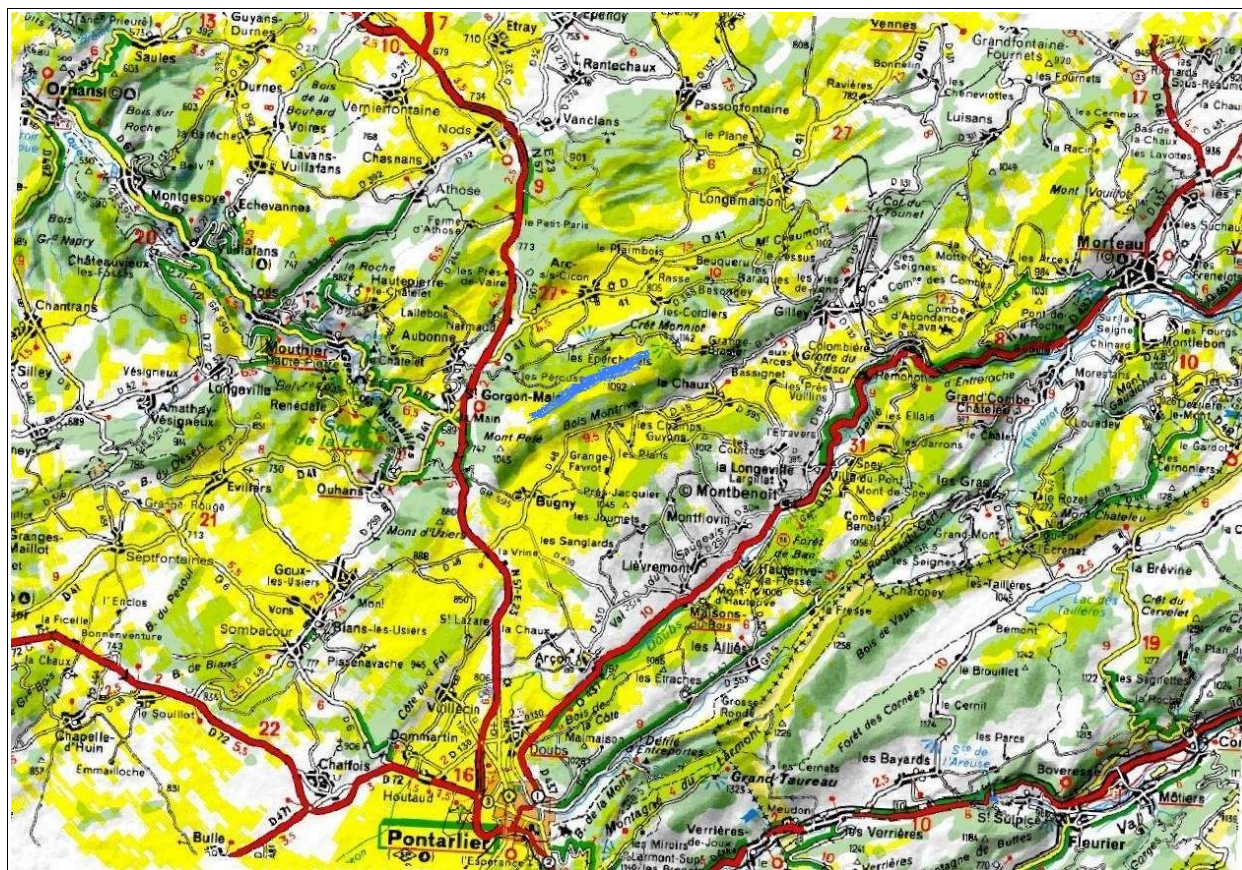
Peu favorable

Vitesse moyenne du vent, en km/h, à 50 m au dessus du sol et selon le relief

Source: IUT/ENR/REMF 1996, ADEME

Carte des vents (source ADEME)

ZONE DE VISIBILITE (en jaune)



EOLIENNES VUES DES PLANS (LA CHAUX DE GILLEY) *PROJECTION*



NON A LA DEGRADATION DE NOTRE CADRE DE VIE

EOLIENNES VUES D'ARC SOUS CICON (projection)



NON A LA DEGRADATION DE NOTRE CADRE DE VIE
